

**RÉSOLUTION N.º 589**

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR  
L'AGRICULTURE (IICA) POUR L'EXERCICE 2013, RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES ET VINGTIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA  
VÉRIFICATION (CRV)**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-quatrième réunion ordinaire,

VU:

Les documents IICA/CE/Doc. 627 (14), “États financiers de l'IICA pour l'exercice 2013 et le rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 629 (14), “Vingtième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.d du Règlement intérieur du Comité Exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) d'examiner les états financiers de l'Institut et, lorsqu'une décision s'impose, d'envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)

Que le Conseil, à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l'article 3.k de son règlement, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions à propos de ses recommandations ; et

Que le CRV, dans son Vingtième rapport, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2013 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'Institut et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2013 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes relatifs à ces états financiers, et de demander au Directeur général qu'il les transmette au Conseil afin que celui-ci puisse en prendre connaissance à sa Dix-huitième réunion ordinaire.
2. D'approuver le Vingtième rapport du CRV et de demander au Directeur général de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport.
3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.